



CONCOURS NATIONAL 2017-2018

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES
DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes CM1 et CM2 des écoles élémentaires

■ PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux devront être réalisés en classe. Les formes poétiques ne seront pas acceptées.
Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

Sujets proposés :

*Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves,
à quoi ressemblerait-elle ?*

OU un sujet proposé par le professeur
énoncé clairement en tête de la copie.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

- 1°/ Les travaux devront être strictement **personnels, individuels et authentiques**.
- 2°/ Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement.
La signature du professeur est obligatoire.
- 3°/ Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :
Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

CADRES À COMPLÉTER PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMOPA

Date de retour des copies

23 février 2018

Adresse de retour des copies

AMOPA 76

178, rue Johannes KEPLER

76520 FRANQUEVILLE-ST-PIERRE

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles
Le palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2018